



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des atterrissements, des sites de mobilité et de confortement de berges par génie végétal sur le territoire du Syndicat du bassin versant Orbieu Jourres.

Par arrêté du 19 décembre 2025, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **jeudi 22 janvier 2026 au vendredi 20 février 2026 inclus**.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Le Préfet de l'Aude statuera par arrêté préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Bernard CHABBAL, inspecteur de l'enseignement agricole, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude CRIADO, commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 65 communes sur le territoire du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres (SBVOJ) sur le département de l'Aude. La commune de Lagrasse est désignée siège de l'enquête. Un dossier et un registre papier seront également déposés sur les communes de Lézignan-Corbières et Mouthoumet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public du **22 janvier 2026 à 09h30 au 20 février 2026 à 16h30** dans les mairies de :

- **Lagrasse** (11220) (Siège de l'enquête) - Avenue des Condamines
- **Lézignan-Corbières** (11200) - Mairie - 42 cours de la République,
- **Mouthoumet** (11330) - 1, place de la mairie.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-orbieujourres/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-orbieujourres/> ;
- à partir du site internet des services de l'État de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en Mairie de Lagrasse - Avenue des Condamines - 11220 Lagrasse.

Le dossier comporte notamment :

- un dossier de demande de déclaration d'intérêt général

- un résumé non technique
- un dossier complémentaire suite à une demande du service instructeur en date du 14 mai 2025.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Lagrasse le 22 janvier 2026 de 09h30 à 12h00
- Lézignan-Corbières le 28 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- Mouthoumet le 11 février 2026 de 09h00 à 12h00
- Lagrasse le 20 février 2026 de 14h00 à 16h30

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairies de Lagrasse, Lézignan-Corbières et Mouthoumet ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dig-orbieujourres@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-orbieujourres/> ;
- ou envoyées par courrier à la mairie de Lagrasse – Avenue des Condamines - 11220 Lagrasse – à l'attention de Monsieur Bernard CHABBAL, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Lagrasse, Lézignan-Corbières et Mouthoumet ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 Carcassonne) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur les sites internet des services de l'État du département de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>.
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-orbieujourres/>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat du bassin versant Orbieu Jourres – 13, rue du Moulin à Vent – 11200 Thézan-des-Corbières, à qui la facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Alban **PAMENE**, Technicien de rivière secteur Orbieu-Jourres – Tél. : 06.33.73.71.09 – Courriel : alban.pamene@smmar.fr.